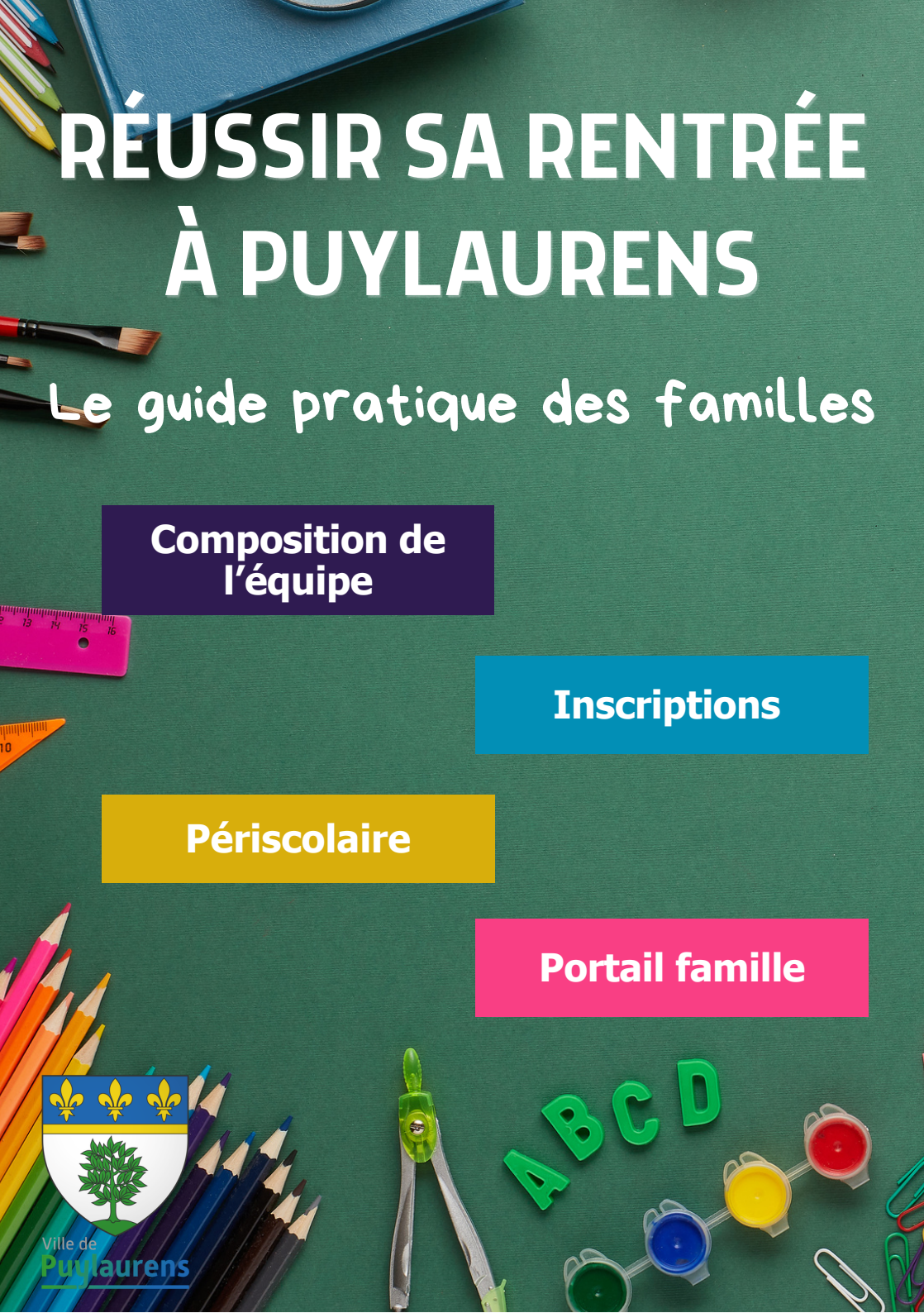




RÉUSSIR SA RENTRÉE À PUYLAURENS

Le guide pratique des familles

**Composition de
l'équipe**

Inscriptions

Périscolaire

Portail famille



Ville de
Puy-Laurens



QUI FAIT QUOI ?

L'ÉDUCATION NATIONALE

Elle assure la gestion des questions liées à l'enseignement et à la pédagogie. Elle prend en charge la rémunération des enseignants, des membres des réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), ainsi que des accompagnants des enfants en situation de handicap (AESH).



LA COMMUNE

Elle a la charge des écoles primaires (maternelles et élémentaires) publiques établies sur son territoire. Propriétaire des bâtiments scolaires, elle en assume leur construction, l'aménagement et l'entretien. Elle gère également les budgets d'équipement et de fonctionnement des écoles et assure les services périscolaires (garderie, ALAE, cantine).



LE PÉRISCOLAIRE, UN PROJET ÉDUCATIF CONCERTÉ :

L'accueil périscolaire fait partie d'un projet de territoire dont l'organisation se situe au carrefour d'enjeux multiples. C'est un temps éducatif à part entière organisé autour d'activités encadrées par un personnel qualifié. Il permet de :

- favoriser la continuité éducative ;
- développer la curiosité ;
- proposer des moments de détente ;
- accompagner les enfants dans l'apprentissage de la vie en société.

Pour l'enfant, fréquenter l'accueil périscolaire, c'est passer d'un univers à un autre, de l'école à la famille ou de la famille à l'école. Les conditions d'accueil et d'aménagement des locaux ont été pensées pour offrir un moment agréable, permettant l'acquisition de nouvelles compétences tout en respectant le rythme de l'enfant.



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SOR ET AGOUT

Dans le cadre de sa compétence enfance-jeunesse, elle gère le centre de loisirs (ALSH) qui prend place dans les locaux de l'école les mercredis et durant les vacances scolaires.



LE BUDGET SCOLAIRE

20% du budget de fonctionnement de la ville est dédié à l'école et aux services périscolaires

Cela comprend le personnel ainsi que les dépenses courantes liées à la scolarité, au fonctionnement de la cantine et de l'ALAE (équipements pédagogiques, sorties scolaires, fournitures scolaires, chauffage, électricité, entretien...)



L'ÉQUIPE MUNICIPALE

DES ANIMATEURS PÉRISCOLAIRES

Notre équipe d'animateurs ALAE diplômés accueille et encadre les enfants pendant les temps périscolaires (Garderie matin et soir et cantine). Elle conçoit et anime des activités éducatives, ludiques, culturelles ou sportives adaptées à l'âge des enfants, dans le respect du projet pédagogique de la structure. Elle veille à leur sécurité physique, affective et morale, favorise leur autonomie, leur épanouissement et le vivre-ensemble. Elle travaille en collaboration avec l'équipe pédagogique, les enseignants et les familles.

DES AGENTS TERRITORIAUX SPÉCIALISÉES DES ÉCOLES MATERNELLES (ATSEM)

Durant le temps scolaire, les ATSEM assistent les enseignants pour l'accueil et l'hygiène des jeunes enfants, participent à l'action pédagogique et sont responsables de l'entretien des locaux et du matériel.

Durant le temps périscolaire, les ATSEM accompagnent les enfants afin que le repas se déroule dans un climat serein et sécurisant.

DES AGENTS D'ENTRETIEN ET DE SERVICE RESPONSABLES DE LA CANTINE SCOLAIRE

Les agents d'entretien et de service responsables de la cantine scolaire jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de l'établissement. Ils assurent **l'entretien et l'hygiène de l'ensemble des bâtiments, participent à la préparation et au service des repas, veillent au respect des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire**, et contribuent au bien-être des élèves en leur offrant un cadre propre, sain et accueillant. Par leur professionnalisme et leur engagement, ils participent à la qualité de la vie scolaire au quotidien.





L'ÉCOLE PUBLIQUE DE LA SOURCE

PRÉSENTATION

Directrice:
Madame Séverine
TOULOUSE

 **19 rue Jules Ferry**



L'école primaire de la source compte trois bâtiments : 1 pour la maternelle et 2 pour l'élémentaire. Elle accueille les enfants de 3 à 10 ans au sein de 12 classes.





COMMENT S'INSCRIRE À L'ÉCOLE

Documents à fournir:

- Une photocopie du livret de famille
- Un justificatif de domicile (facture EDF, avis imposition, etc....) de moins de 3 mois
- Un formulaire de dérogation (si domicilié hors commune de Puylaurens)
- La fiche élève (à retirer en mairie ou auprès de la responsable scolaire)

À retourner à la responsable des affaires scolaires et périscolaires:

07.56.37.27.33

affaires.scolaires@puylaurens.fr



GARDERIE ET ALAE

Accueil du matin : C'est un service de garderie municipale (maternelle et élémentaire), sous la responsabilité de la responsable scolaire et périscolaire.

Pause méridienne (ALAE du midi) : C'est un accueil de loisirs associé à l'école, sous la responsabilité de la directrice de l'ALAE.

Pour le 1er service : CP/CE1 et une partie des CE2.

Heure	Fonctionnement
12h00	Appel dans les classes par l'équipe d'animation. Passage aux toilettes et lavage de mains. On monte en cantine.
12h10-13h00	Temps de repas.
13h00-13h15	Temps libre de défoulement. Passage aux toilettes.
13h15-14h03	Rassemblement. Présentation des activités. Temps d'activités.
14h03-14h05	Temps libre et passation avec les maitresses.

Pour le 2ème service : CE2/CM1/CM2 :

Heure	Fonctionnement
12h00	Appel dans les classes par l'équipe d'animation. Temps libre de défoulement.
12h10	Rassemblement. Présentation des activités. Temps d'activités.
12h55	Passage aux toilettes. On monte en cantine pour 13h00.
13h50-14h00	Fin de cantine. Temps libre.
14h03-05	Rassemblement sous le préau. Passation avec les maitresses.

Tous les lundis et jeudis, de 13h35 à 14h05, certains enfants partent en APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) avec les enseignants. Cela nous demande une organisation commune.

ALAE du soir : De 16h45 à 18h30, les deux services sont mélangés :

16h45-17h00	Accueil des familles, sortie d'école. Pointage des enfants par service : 1. Le 1er service dans la cour du bas 2. Le 2ème service dans la cour du haut
17h00	Rassemblement des enfants sous le préau du bas. Début de l'accueil des familles sur le temps ALAE. On recompte le bon nombre d'enfants. Départ pour certains enfants en aide aux devoirs avec une enseignante.
17h05-17h35	Aide aux devoirs le lundi et le jeudi sur le temps ALAE. Les enfants sont répartis dans 3 espaces : 1. ALAE pour les CP 2. Bibliothèque pour les CE1-CE2 3. Salle polyvalente pour les CM1-CM2
17h05-18h00	Le mardi et le vendredi, il n'y a pas d'aide aux devoirs. Trois activités sont proposées : 1. Un jeu collectif 2. Une activité manuelle 3. Un temps libre dans la cour avec l'accueil des familles.
18h00-18h30 18h30	Fin des activités. Rangement progressif des espaces. Fermeture de l'ALAE.

Aide aux devoirs

Tous les lundis et jeudis soir de 17h05 à 17h30-40, selon le besoin, par groupes de niveaux.

- Les CP en ALAE : principalement de la lecture
 - Les CE1-CE2 à la bibliothèque : relecture de leçon ou exercices de français, mathématiques et poésie.
 - Les CM1-CM2 en salle polyvalente : dictées de mots principalement.
- Lors des beaux jours > devoirs à l'extérieur

Il est important de rappeler que l'ALAE est un dispositif d'accueil de loisirs proposant des activités et non un temps d'étude surveillée.



Un service de garderie pris en charge par l'ALAE de 13h35 à 14h05 est mis à disposition des enfants ne mangeant pas à la cantine. Elle est fixée sur la base d'un forfait de 15 euros par trimestre. Toute inscription se fera par le biais de l'ENT à **"ALAE CANTINE"** nous vous demanderons de remplir un formulaire d'inscription. Il est important de respecter cette inscription afin de ne pas bloquer de places.

CANTINE

Les repas de la cantine sont cuisinés par le collège Jacques Durand. Les agents municipaux récupèrent ensuite les plats et les livrent à la crèche, à l'école Jeanne d'Arc et à l'école de la Source.

À leur arrivée, ils mettent en place pour les différents services et servent les repas. Une attention particulière est portée au respect des différents régimes alimentaires et des besoins spécifiques des enfants.

Un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) est un document officiel qui organise l'accueil et les soins d'un enfant présentant un trouble de santé ou une maladie de longue durée en milieu scolaire et périscolaire. Il est obligatoire si votre enfant doit bénéficier d'une organisation particulière. Un formulaire vous sera remis en début d'année afin de faciliter le protocole à suivre.



LES INSCRIPTIONS AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les fiches d'inscriptions sont à remplir le jour de la rentrée scolaire. Vous pouvez soit remplir le formulaire numérisé et le renvoyer par mail à alae@puylaurens.fr, soit compléter la fiche d'inscription papier à la demande.

Attention les inscriptions à la cantine se font via le portail famille.

Le tarif dépend de votre quotient familial. En l'absence des justificatifs demandés, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Quotients familiaux		Garderie soir maternelle	ALAE Midi	ALAE Soir
Tranche A	0 à 500	0,70€	0,10€	0,70€
Tranche B	501 à 700	1,10€	0,20€	1,10€
Tranche C	701 à 900	1,30€	0,30€	1,30€
Tranche D	901 à 1099	1,50€	0,40€	1,50€
Tranche E	>1100	1,70€	0,50€	1,70€

Tarifs de la restauration scolaire		
Tranche A	0 à 500	1,00€
Tranche B	501 à 700	2,60€
Tranche C	701 à 900	3,10€
Tranche D	901 à 1099	3,60€
Tranche E	>1100	4,10€
PÉNALITÉ DE 10 EUROS POUR NON RÉSERVATION DE REPAS		



L'Espace Numérique de Travail (ENT). Il permet de réunir enseignants, élèves, parents et personnel de l'école sur une plateforme sécurisée afin de faciliter la communication, le suivi scolaire et les activités pédagogiques.



Le Portail Famille est une plateforme en ligne mise à disposition par la mairie qui permet aux familles de gérer en toute autonomie les démarches liées à leurs enfants.

Accessible 24h/24, il centralise les inscriptions aux services scolaires et périscolaires (cantine, garderie, centre de loisirs), la mise à jour des informations familiales et les échanges avec les services municipaux.

Les réservations sont possibles jusqu'à 14h, un jour avant le jour d'accueil. Attention! Il existe 2 portails famille différents : un pour l'école (mairie) et un autre pour le centre de loisirs (communauté de communes). Lors de l'inscription aux services périscolaires, votre compte est créé. Chaque parent reçoit alors un mail avec un lien pour créer son mot de passe. Si vous ne l'avez pas reçu, n'hésitez pas à contacter les affaires scolaires au 07.56.37.27.33.

Nouveauté
2026!



SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE PERSONNALISÉ

GRATUIT POUR LES HABITANTS DE PUYLAURENS

100% FINANCÉ PAR LA COMMUNE

AVEC DES ENSEIGNANTS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

PROF EXPRESS
N°1 du soutien scolaire en ligne

PARTENAIRE DES MAIRIES

Pour tous renseignements :



02 49 62 20 20
du lundi au vendredi de 9h à 17h



contact@profexpress.com

INSCRIVEZ-VOUS !

www.soutienscolaire-puylaurens.com

Ou scannez le QR code



PROF EXPRESS
N°1 du soutien scolaire en ligne
LE SITE DU PARENT

Un justificatif de domicile vous sera demandé pour validation.



CONTACTS

Mairie de Puylaurens :
1 rue de la mairie
05 63 75 00 18

École de la Source :
19 rue Jules Ferry
05 63 75 00 52
ce.0811134T@ac-toulouse.fr

Affaires scolaires :
07 56 37 27 33
affaires.scolaires@puylaurens.fr

ALAE :
07 56 43 86 62

Communauté de Communes Sor et Agout
Centre de Loisirs (ALSH) :
05 63 72 84 84